VOL. XLV — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 26 JUILLET 1916 — …39

ABONNEMENTS

Canada............ $1.00 par année
Etats-Unis........ 1.50 " "
Europe............ 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

REDACTEUR-EN-CHEF: NOEL BERNIER

LE MANITO…
EST PUBLIÉ ET IMPRI…
TOUS LES MERCREI…
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées:

Le Manitoba
42 Avenue Provencher,
Saint-Boniface, Man.
Téléphone: Main 3377.

TRAVAIL D'ORGANISATION

Cercles paroissiaux

Cette semaine et pendant les quelques semaines qui vont suivre, l'Exécutif de l'Association des Canadiens-français du Manitoba enverra des délégués dans nos diverses localités françaises afin d'y établir des *cercles paroissiaux*.

Chaque groupe français de la province est tenu en honneur d'avoir une succursale de l'Association d'Education. C'est essentiel si l'on veut assurer la permanence de l'école française au Manitoba.

Nous n'en disons pas plus long; ce serait douter de l'empressement de nos paroisses. Or nos paroisses ont vingt fois prouvé leur désir de *servir* depuis l'attentat du gouvernement Norris, en février.

L'hiver dernier, lors de la division du diocèse de Saint-Boniface, *l'Union Canadienne* jeta un beau matin cent jeunes gens sur le réseau de nos paroisses françaises avec mission d'y faire signer une Requête au pape. Il fallait voir les jeunes boucler leurs valises, la veille du départ, dans la vaste salle de l'Union ! Ils revinrent avec la signature de tout ce que le Manitoba compte de français.

Cette fois encore, une besogne nationale urgente s'impose. Et cette fois les vieux et les jeunes iront voir *nos gens*. Tous partent avec entrain et confiance. Tous reviendront, nous le savons, contents de la réception qui leur sera faite.

Non, nous ne mourrons pas, mais nous vivrons !

* * *

Afin d'aider à la formation de ces cercles paroissiaux, l'Association d'Education nous prie de publier l'extrait siuvant de la Constitution :

"C" des groupes locaux

XIV.—COMPOSITION :

L'ensemble dse membres de l'Association dans un district constitue le groupe local.

Les limites d'un district sont les limites de la paroisse ou de la desserte.

XV.—OFFICIERS :

Chaque groupe local est dirigé par un comité d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire-trésorier et de conseillers, élus annuellement par les membres du groupe local.

Le curé de la paroisse ainsi que les membres de la localité faisant partie du comité général feront ex-officio partie du comité du groupe local.

XVI.—REGLEMENT DES DIFFICULTES :

Les difficultés survenant entre les membres d'un groupe local ne seront jamais discutées en public, mais seront soumises au comité exécutif qui en décidera.

XVII.—RAPPORTS :

Le président de chaque groupe local devra remettre mensuellement au trésorier de l'Association le montant des sommes perçues pour l'œuvre de l'Association et un mois avant la convention générale, faire rapport au secrétaire de l'Association sur les matières mentionnées au paragraphe 2 de l'article XXI du présent règlement.

XVIII.—1. Il sera du devoir d echaque groupe local d'avoir une réunion du comité une fois par mois.

2. Il sera du devoir de chaque groupe local d'organiser au moins une fois par année une assemblée publique de toutes les personnes de langue française à laquelle un conférencier traitera un sujet intéressant directement l'œuvre poursuivie par l'Association, lequel conférencier sera choisi ou approuvé par le comité exécutif.

* * *

Voici l'itinéraire que l'Association a dressé à ses délégués :

Dunrae—Le 6 août: MM. Laurendeau, H. Héroux.

Elie—Le 13 août: MM. A. H. Beaupré, J.-A. Cusson.

St-Laurent—Le 3 août: MM. N. Bernier, H. Lacerte.

Ste-Anne—Le 3 septembre: Hon. Juge Prud'homme, M. De Margerie.

Thibaultville—Le 6 août: MM. J.-A. Beaupré, S. Nault, J. Blais.

Woodridge—Le 9 août: MM. J. A. Cusson, S. J. Dussault.

St-Joseph—Le 30 juillet: Hon. J. Bernier, M. A. Gélinas.

St-Jean-Baptiste—Le 6 août : MM. J. Collon, L.-P. Roy.

St-Alphonse — Le 29 juillet (soir): MM. H. Lacerte, A. Prud'homme.

Somerset—Le 30 juillet (après la messe): MM. H. Lacerte, H. Prud'homme.

Notre Dame de Lourdes—Le 30 juillet (soir): MM. H. Lacerte, A. Prud'homme.

Aubigny—Le 6 août (soir): M. M. L.-A. Delorme, A. Prince.

Ste-Elizabeth—Le 6 août (après la messe): MM. L.-A. Delorme, A. Prince.

Starbuck—Le 13 août: MM. U. LeBel, Jos. Mondor.

Vannes—Le 4 août: MM. A.-H. DeTrémaudan, M. Aubin.

Pour Camperville, Dauphin, Ste-Claire, Fisher Branch, Fort Alexandre, St-Georges de Chateauguay, Selkirk, Grande Clairière, Oak Lake, Toutes Aides, Laurier, McCreary, Letellier, Ste-Agathe, St-Norbert et St-Vital, l'itinéraire est à compléter.

LE SUCCES DE NOS ECOLES BILINGUES

C'est en vain que le *Free Press* tentera "d'expliquer" le succès remporté par les élèves de nos écoles bilingues dans les récents concours. Ce succès prouve de façon lumineuse l'excellence de nos écoles, disons mieux, leur supériorité sur les écoles unilingues de même grade.

Sans doute nous ne sommes pas assez fats pour croire que tout est parfait dans nos écoles. Nous voulons les améliorer, nous les améliorons tous les jours. Mais nous les estimons pour ce qu'elles sont d'ores et déjà: de bonnes écoles ; et on ne nous fera pas croire qu'elles sont inférieures aux autres écoles de la province.

Félicitons nos maisons d'enseignement du mérite exceptionnel dont elles viennent de faire preuve encore une fois; et disposons-nous à les défendre contre tous les Norris et tous les *Free Press* de la contrée.

LA RECOLTE DE 1916

Avec les épis qui commencent à paraître, le pays suppute le rendement probable de la récolte.

Les perspectives sont des plus encourageantes.

Les grains ont donné six cents millions de piastres à l'Ouest canadien, l'an dernier; ce sont les chiffres du Pacifique Canadien. Cette année le nombre d'acres ensemencé en grains n'est pas tout à fait aussi considérable, mais la culture maraîchère et l'élevage des bestiaux ont pris une extension nouvelle. Nous pouvons donc espérer—la température continuant de nous être favorable—amasser cet automne et cet hiver plusieurs autres centaines de millions de piastres.

Jamais nos cultivateurs n'ont été aussi prospères. Jamais l'Ouest canadien n'a eu occasion pareille de développer ses immenses ressources.

Si nous continuons à travailler, si nous continuons à pratiquer l'économie, nous sortirons bientôt, les villes aussi bien que les campagnes, de l'état de gêne où nous avaient jeté une spéculation imprudente, et, plus tard, la déclaration de la guerre.

Nous profitons de l'occasion pour demander aux cultivateurs de nos centres français de donner une attention de plus en plus suivie à leurs fermes. Il est important, au point de vue national, que nos *habitants* soient prospères.

L'œuvre française et catholique a besoin d'eux. Dans leurs demeures, quelle sincérité, quelle bonne volonté, quel attachement véritable à nos causes ! Ce sont eux qui seront nos piliers. Qu'ils se préparent donc à ce rôle magnifique et redoutable en faisant provision de puissance et de résistance même au simple point de vue matériel.

L'Hon. Sénateur LaRivière

L'Hon. sénateur LaRivière est à Saint-Boniface depuis samedi, l'hôte de son fils, M. A.-C. LaRivière, rue Masson.

VOYAGEZ, VOYAGEZ, MESSIEURS !

Pendant un récent banquet, à Régina, Leurs Altesses Royales le duc et la duchesse de Connaught et la princesse Patricia ont conversé avec profusion *en français* avec Mgr Mathieu.

Beaucoup de convives étaient abasourdis. Evidemment ils n'ont guère voyagé hors de l'Ouest du Canada.

C'est le juge Curran et M. Thornton qui se feraient une pinte de mauvais sang s'ils allaient se promener à Londres !

"CRITIQUES INSINUEUSES"

Nous lisons dans le dernier numéro de la *Libre Parole,* ce curieux articulet :

"Naturellement, moi, je ne suis pas politicien, et par conséquent il n'y a pas lieu de m'accuser de partisannerie. Aussi ne m'en voudra-t-on pas si je soumets l'idée que bien d'autres à la place de M. Norris, après l'encouragement qu'il avait reçu de l'élément de langue française, à chaque élection, aurait agi sur la question bilingue comme il a fait. Ceci n'est pas une approbation, c'est une simple constatation. D'ailleurs, je ne connais rien à la politique. Aussi peut-être ferais-je mieux de me taire."

En effet, plutôt que de parler comme cela on ferait mieux de garder le silence. Tout justement, La Bruyère—que nos amis de la *Libre Parole* affectionnent particulièrement,—n'a-t-il pas dit :

"C'est une grande misère que de n'avoir pas assez d'esprit pour bien parler, ni assez de jugement pour se taire."

En fait, le petit entrefilet de *La Libre Parole* est une *critique insinueuse.* Pour qui sait lire, ça veut dire ceci :

"L'élément de langue française a eu tort de voter à chaque élection contre M. Norris."

Or, si la majorité de l'élément de langue française a continuellement voté contre M. Norris c'est précisément parce que depuis quinze ans M. Norris et ses amis n'ont cessé de nous menacer. C'est connu.

Toutes les lois persécutrices votées par la législature en février dernier faisaient partie du programme électoral du parti libéral anglais depuis des années. C'eut été folie et lâcheté pour la minorité que de ne pas voter contre un pareil programme.

M. Norris a toujours été un ennemi pour nous. Il l'est plus que jamais; et tout ce qui parle français en ce pays doit lui faire une lutte à mort.

Mais, où veut en venir *La Libre Parole ?*

A-t-elle été fondée pour servir la langue française, comme elle s'en vante à grands coups de timbale, ou bien a-t-elle été fondée pour faire de la politique ?

A LA PORTE !

M. E.-A. Poulain, inspecteur d'écoles, vient d'être congédié par le gouvernement Norris !

La rumeur veut que d'autres Canadiens-français subissent le même sort.

C'est le régime de la persécution aigue.

Nous sommes en ce moment sous la botte de Norris.

Heureusement que nous avons en main une arme efficace : le vote, le vote compact. Tout se paie; et tout se paiera.

REVENU ENORME

(L'Evénement)

Les recettes du Canada pour les trois premiers mois de l'exercice 1916-17 ont été de $56,000,000. Pour la période correspondante dernière (1915-16), le revenu avait été de $37,000,000. C'est donc une augmentation de $19,000,000 que nous enrégistrons durant ce premier trimestre. Cet énorme revenu arrive à propos, puisque les dépenses pour la guerre augmentent de jour en jour.

Si les débuts de la présente année fiscale ne sont pas démentis par les mois suivants, il y a lieu de prévoir que le revenu du Canada, cette année, dépassera tous les anciens records. D'après la moyenne conservée jusqu'à présent, on pourrait espérer une recette totale de plus de $200,000,000 avant la fin d'avril prochain. On n'a jamais rien vu de tel en ce pays.

Durant ce même trimestre, les chiffres de la dépense ont été réduits autant que possible. Les travaux publics commencés avant la guerre sont poursuivis et complétés, mais on n'en entreprend point de nouveaux. Québec est favorisé par les circonstances, car plusieurs chantiers du gouvernement sont encore ici en pleine activité. Mais à Montréal, à Toronto, à Winnipeg, aucune entreprise importante du département des travaux publics n'est en marche.

Le total de la dépense pour les trois mois de l'exercice fiscal 1916-17 est de $27,000,000, soit moins de la moitié du revenu enregistré pendant ces trois mois. Il est bon de noter que toutes les dépenses, celles imputables au compte du revenu et celles imputables au compte du capital (à part les dépenses de la guerre), ont été payées avec ces $27,000,000. C'est dire qu'il reste une balance de $29,000,000 qui permettra au ministre des finances de payer une bonne partie des dépenses militaires à même les recettes.

Sans doute, l'énorme augmentation du revenu du Canada est due en grande partie aux taxes de guerre ; mais ces taxes sont alègrement supportées par un public qui, après tout, n'a pas eu à se plaindre jusqu'ici de la guerre au point de vue financier. Ceci démontre que quelle que soit la part que notre pays a prise dans la croisade contre les modernes barbares, nous n'avons pas dépassé la mesure de nos moyens.

En supposant que l'augmentation de la dette nationale à cause de la participation à la guerre atteindrait un jour le demi-milliard ou même trois quarts de cent millions, il est évident que sans plus d'impôts nouveaux le revenu du Canada permettrait la solde des intérêts de cette énorme dette sans trop entraver sa marche vers les progrès de l'avenir. Mais on peut toujours compter que des indemnités de guerre rendront encore ce fardeau moins lourd.

En attendant le jour où l'Allemagne devra payer les pots cassés, nous devons des félicitations aux hommes d'affaires qui dirigent les finances du Canada pendant cette période extraordinaire.

JOFFRE

Joffre est le commandant suprême de toutes les armées opérant contre les Boches, qu'elles soient françaises, anglaises, italiennes, ou russes.

Dans le *New York Times,* M. Montgomery Schuyler, qui revient du front russe, écrit : "Depuis peu, les conseils des alliés travaillent dans une harmonie plus complète et récemment le général Broussilof déclara que dans la présente campagne il opérait en complet accord avec le général Joffre et sous la direction du généralissime français."

M. Schuyler, qui est resté plusieurs mois sur le front de nos alliés, assure que le tsar a douze millions d'hommes sous les armes et que les stocks de munitions sont si considérables que les caissons envoyés sur le front portent cette note : "Usez-en librement; d'autres quantités vous seront fournies dès que vous en aurez besoin."

L'AUBE de l'Alliance Franco-Russe (1891)

(Annales)

L'heure ne pouvait mieux être choisie pour tendre la main à la Russie. L'empereur Alexandre se détournait irréocablement de l'Allemagne. Déjà mis en défiance par les procédés équivoques du prince de Bismarck dans les affaires de Bulgarie, déconcerté par le système trop savant d'"assurances" et de "contre assurances" pratiqué par le chancelier, ne se reconnaissant plus, avec son âme franche et droite, dans une politique aussi compliquée, il avait été froissé récemment de la publicité presque provocante donnée au renouvellement de la Triple Alliance, ainsi que des commentaires qui avaient accompagné le voyage de Guillaume II en Angleterre. Alexandre III était à cet instant psychologique où l'on se demande si l'on n'a pas fait fausse route, et si l'on ne tourne pas le dos à ses véritables intérêts. La loyale amitié de la France même républicaine ne valait-elle pas mieux que la sympathie protocolaire de l'empire allemand ? Remplissait-il ses devoirs envers ses peuples en résistant au courant qui, en dépit de la forme du gouvernement, les portait vers leurs frères d'Occident? Ces réflexions aboutirent à la très cordiale invitation que M. de Laboulaye fut chargé de nous transmettre.

Au commencement du mois de juillet 1891, la division cuirassée du nord, commandée par l'amiral Gervais, partit de Cherbourg pour la Baltique. Sur sa route, en Norvège, en Danemark, en Suède, elle recueillit les témoignages les plus flatteurs. Le 23 juillet, elle entra dans le port de Cronstadt. Tout le monde a présentes à la mémoire ces fêtes, ces ovations, ces explosions d'enthousiasme, au milieu desquelles se détache la figure imposante d'Alexandre III et le groupe gracieux de la famille impériale. L'épisode le plus retentissant, motif de surprise, de scandale pour les monarchies européennes, est celui de la *Marseillaise,* jouée par la musique de la marine russe et écoutée par l'empereur debout, comme l'avait été quelques minutes auparavant, l'air national russe, exécutée par la marine française. L'amiral Gervais, par son tact, son sang-froid, la distinction de ses manières, représenta dignement notre pays et fut, à la Cour, l'objet des attentions les plus délicates. M. de Laboulaye, que je vis peu de temps après, ne tarissait pas d'éloges sur son compte. Quand l'escadre leva l'ancre, le 4 août, le rapprochement était fait. Il ne s'agissait plus que de le traduire en langage diplomatique. L'empereur venait de se compromettre publiquement, il ne reculerait pas. Du reste, il n'en avait pas le désir.

Dès le 24 juillet, en prévision d'un accord qui nous paraissait indubitable, M. Ribot avait adressé à M. de Laboulaye une note concertée avec M. Carnot et moi, ainsi que des instructions au sujet de la formule qui devrait exprimer cet accord. L'entente entre les cabinets s'étant complètement établie, les déclarations définitives furent échangées le 27 août. Elles répondaient, on peut le dire, à des aspirations qui se manifestaient depuis de longues années et auxquelles l'occasion seule avait manqué pour s'inscrire dans un document officiel. Les peuples, par un instinct profond, avaient devancé les chancelleries.

Cette convention, strictement défensive, ne cachait aucune pensée inamicale à l'égard d'une puissance quelconque. Elle avait pour résultat, en ce qui nous concerne, de rompre l'isolement dans lequel nous nous trouvions depuis 1870 et qui, plus d'une fois, avait enlevé à notre diplomatie la liberté d'esprit dont a besoin le gouvernement d'un grand pays.

Au mois d'octobre 1893, Alexandre envoya une escadre à Toulon, sous le commandement de l'amiral Avellan pour répondre à notre salut de Cronstadt. M. Carnot, qui s'était rendu sur notre port de guerre, échangea avec Sa Majesté des télégrammes significatifs. L'amiral vint à Paris le 27 octobre et fut reçu avec un enthousiasme débordant. M. Charles Dupuy, alors eprésident du conseil, lui offrit un dîner au ministère de l'intérieur et eut la délicate attention de me placer à côté de l'amiral, ce qui me permit de l'entretenir à mon aise. Il me répéta que l'alliance était extrêmement populaire en Russie : "Bien que la convention militaire, me dit-il, soit encore en suspens, on considère dans notre pays que tout est terminé depuis deux ans et qu'il ne s'agit plus que de simples formalités." L'empereur lui avait donné pour instructions de se prêter à toutes les manifestations où l'accord et les sympathies des deux pays pourraient publiquement s'affirmer.

C. DE FREYCINET,
de l'Académie française,
ministre d'Etat.

FAGUET

(Echo de Paris)

Ce pauvre Faguet, qui vient de de mourir, c'était une tête bien faite, une tête fine et forte, et qui a goûté jusqu'aux délices le malin plaisir de comprendre. Il avait une intelligence avide et voluptuse; il avait la passion des idées. Il aimait toutes les idées. Comme les idées sont jalouses et ne demeurent point ensemble dans un esprit sans se quereller, il aimait aussi leurs querelles. Et il se mêlait à leurs querelles, cajolant les unes, morigénant les autres. Celles qu'il n'approuvait pas, on ne peut dire qu'il les détestât; et il se gardait de les éconduire: il s'amusait à les houspiller. Ce fut son bonheur d'avoir affaire sans cesse à elles toutes, ce fut son triomphe de maintenir l'ordre, et un bel ordre, parmi ces favorites inégales. Son esprit ressemblait un peu à la cour du fier Assuérus, après la disgrâce de l'altière Vasthi et lorsque les "objets" les plus attrayants viennent de toutes les provinces briguer le sceptre offert à la beauté. Seulement, s'il choisit la jeune Esther, il ne chasse pas du tout de go ses rivales; il les soumet au service de la reine. Puis, les intrigues du palais le divertiront.

Il n'habitait pas un palais; mais, dans la rue Monge un petit appartement, très haut perché, plein de livres. Au milieu de ses livres, il s'était ménagé l'espace d'une table et d'un fauteuil. Là, modestement accoutré, coiffé d'un fez, il passait les heures de sa vie confinée, ardente, à lire et à écrire. Il ne sortait pas beaucoup. Il sortait pour aller au café, à l'heure des amis et du mazagran, pour aller à la Sorbonne, pour aller à l'Académie. Voici quelques années, il tomba; et il se blessa les genoux, de telle sorte que durant longtemps, il ne put marcher. On le portait à son fauteuil et il ne bougeait plus de son travail. Erreur, de le plaindre ! Jules Lemaître m'a montré une lettre de lui, plus content que jamais : "Je suis gai comme un vieux paysan: j'écris du matin au soir !"

Il a publié des dizaines de volumes, des articles dans tous les journaux et toutes les revues. J'ai vu un premier-Paris de Faguet dans un journal intitulé, je m'en souviens, le *Billard*: et, fort à propos, il traita du jeu de billard. Un instant, les revues qu'il y avait ici-bas ne lui siffirent plus ; et il fonda une revue, pour lui, la *Revue latine,* où c'est à peine si une ou deux chroniques, parfois, n'étaient pas de lui. Je ne prétends pas que toutes ses volumes par dizaines, tous ses articles par centaines soient de la même qualité. Mais il laissa plusieurs chefs-d'œuvre; et aucune de ses pages n'est indifférente ou ennuyeuse : car il est dans toutes ses pages avec son entrain, sa vivacité, sa pétulance. Nul homme n'a été plus casanier ; nul homme n'a été moins morose.

....

Nulle passion n'est sans péril ; la passion des idées est plus périlleuse que les autres. Il y a un moment où l'on a un peu de peine à distinguer Socrate des sophistes. Je crois que, dans les derniers ouvrages de Faguet, on découvrirait plus d'un sophisme, par endroits. Non pas dans la belle partie de son œuvre, si saine et si forte. Il avait une ingéniosité qui l'eût conduit à quelques erreurs. Mais il avait une droite raison qui presque toujours, lui montrait le bon chemin. Cette droite raison, il la tenait, plus encore que de sa nature assez chimérique, assez capricieuse, de son éducation classique et enfin de ces guides ou pères de la France, les écrivains qui ont formé l'intelligence de la France, et dont il a été le servant pieux et utile : car il a, plus activement que personne, contribué à leur culte et à leur vivante durée.

ANDRE BEAUNIER.

LORD KITCHENER OF KHARTOUM

Les voix de l'Océan bercèrent son enfance
Sur les rochers d'Erick en lutte avec le flot.
Issu du sang des preux, il en eut l'endurance ;
L'honneur fut son drapeau, la bataille son lot.

Sous sa première armure il combat pour la France
Dont la brise des mers lui porte le sanglot.
De son lourd destrier, harnaché d'espérance,
Le Nil, l'Inde, le Cap entendent le galop.

Quand la libre Angleterre eut besoin d'une armée
Pour défendre le faible et restaurer le Droit,
Le vieux chef, se dressant sur son haut palefroi :
" Il le faut ! Levez-vous ! fils de la terre aimée !

" Déjà les Francs sont prêts, brandissant la framée ! "
Les barbares, alors, tressaillirent d'effroi...
Le tocsin s'envola des cloches du beffroi,
Et le glaive couvrit la justice alarmée !

Vers l'empire des tzars l'appelle le Devoir...
Il part ! le regard clair, impatient de voir,
Surgissant des glaciers, la radieuse aurore.

L'univers contempla, spectacle triomphant,
Réunis sous les plis du drapeau tricolore,
La baleine portant secours à l'éléphant !

Le Destin réservait d'illustres funérailles
Au sirdar épargné par le feu des batailles...
Aux flancs d'un cuirassé fut forgé son cercueil !

L'Océan, déchaînant sa clameur grandiose,
Couvrit de son manteau royal, vivant linceul,
Kitchener of Khartoum, dans une apothéose !

LEON ETEVENON,
Préfet des Etudes de l'Ecole J.-B.-Say.

UN INCIDENT IMPRESSIONNANT

Washington, 22.—Un incident digne de mention s'est produit hier ici au cours de la promenade que les marins de l'équipage du "Deutschland" ont faite dans la capitale. Ces marins et leurs officiers passaient en automobile dans le Rock Creek Park. Leurs machines étaient pavoisées aux couleurs allemandes. Un luxueux automobile, venant d'une direction opposée apparut. L'un des cicerones de "l'expédition" allemande reconnut l'auto de M. J.-J. Jusserand, ambassadeur de France et doyen du corps diplomatique. L'ambassadeur et Mme Jusserand faisaient leur promenade quotidienne. Aussitôt l'un des Allemands proposa à ses compatriotes de saluer l'ambassadeur par trois hourrahs. Et une vigoureuse clameur jaillit des poitrines teutonnes en l'honneur du représentant du grand pays qui lutte si noblement contre l'Allemagne.

LONG FEU !

Les accusations portées contre sir Sam Hughes pendant la dernière session fédérale n'ont pu être prouvées.

Le ministre de la milice sort triomphalement de l'enquête Meredith.

Messieurs Carvell et Kyte, les deux députés libéraux qui devaient jeter sir Sam Hughes hors de la vie publique seront probablement forcés de se retirer eux-mêmes.

Lorsqu'il accorda l'enquête à l'opposition, sir Robert Borden prévint les accusateurs qu'ils entendraient parler de lui, si on avait accusé injustement.

La presse libérale voulait jeter le gouvernement Borden dans une impasse.

Maintenant que l'enquête a tourné a l'honneur du gouvernement le parti libéral reconnaîtra-t-il son tort ? Et fera-t-il des excuses ?

Le tonnerre est tombé sur la tour centrale de l'Hôpital de Saint-Boniface pendant la nuit de samedi à dimanche. Les brigades de Saint-Boniface, de Norwood et de Winnipeg, prévenues immédiatement se sont rendues sur place. Le feu a été éteint rapidement, et l'alarme n'a pas été donné aux malades. Durant la même nuit le tonnerre a aussi démoli les granges de M. l'abbé Messier, curé de l'Ile des Chênes.

La nuit dernière, des voleurs se sont introduits dans la boutique de MM. Grymonpré & Fontaine, électriciens, avenue Provencher ; ils ont volé une vingtaine de dollars en argent et d'autres objets.

"Maria Chapdelaine"

Montréal, le 29 juin 1916.

Cher monsieur,

Permettez-moi de vous informer que je publierai bientôt une édition canadienne de "Maria Chapdelaine," de Louis Hémon.

Ce roman de mœurs canadiennes parut dans le *Temps*, de Paris il y a deux ans; et nos écrivains, qui eurent l'occasion de le lire, en firent tant d'éloges que j'ai cru bon de l'éditer pour le faire connaître au public canadien aussi bien que pour servir de modèle à nos jeunes romanciers.

Louis Hémon a vécu au Canada dix-huit mois, en 1912 et 1913 passant des mois entiers dans les fermes, faisant les travaux des champs avec nos paysans pour les étudier de près. Il séjourna particulièrement dans la région du lac St-Jean où il a situé son roman. C'est après avoir complété ses études à Paris, passé sa licence en droit et le diplôme des langues orientales que Louis Hémon se mit à voyager pour étudier sur place des mœurs et des habitudes différentes de celles qu'il avait connues. Ses débuts littéraires remontent à 1904 et furent des plus remarquables; mais cette carrière qui s'annonçait comme devant être brillante fut malheureusement rompue dès son commencement. Louis Hémon mourut au Canada, à Chapleau, Ont., le 8 juillet 1913, victime d'un accident de chemin de fer. Il n'était âgé que de 33 ans.

Les temps que nous traversons et qui sont peu favorables au lancement d'une publication populaire m'ont forcé à restreindre l'édition canadienne de "Maria Chapdlaeine." Cette édition qui aura environ 300 pages sera abondamment illustrée de dessins originaux de M. Suzor Côté, et contiendra deux préfaces intéressantes, dont l'une par M. Emile Boutroux de l'Académie française.

Je vous serais reconnaissant de prévenir ceux de vos lecteurs qui désireraient se procurer un exemplaire de cet ouvrage de se le réserver dès maintenant, au prix de un dollar, franco, payable sur livraison. L'édition sera prête en août, mais ne sera probablement pas mise en librairie.

Les connaisseurs qui recherchent des tableaux vrais et à la fois sympathiques de la campagne canadienne et des mœurs de nos paysans et défricheurs se féliciteront de cet ouvrage qui, je vous prie d'y croire, peut absolument être mis entre toutes les mains.

Je vous remercie par avance de l'aide que vous voudrez bien me donner pour faire connaître ce roman de Louis Hémon.

Les commandes devront être adressées comme suit :

J.-A. LEFEBVRE,
Case postale 2469,
Montréal.

Kitchener avait maintes fois échappé à la mort

Du *Guardian*, de Manchester :

Lord Kitchener avait bien des fois échappé presque miraculeusement à la mort. Il y a quelques années, au cours d'un voyage d'exploration en Palestine, il faillit se noyer en voulant sauver la vie de son compagnon, le major Conder, qui était entraîné par le courant, tandis qu'il se baignait dans un torrent rapide. A Safed, en Galilée, au cours d'une émeute soulevée par des musulmans, il fut grièvement blessé d'un coup de cimeterre. Plus tard, atteint des fièvres paludéennes, il faillit mourir dans le désert. A Chatham, il fut blessé par une explosion de mine ; à Suakim, une balle lui fracassa la mâchoire, et, enfin, peu de jours après son arrivée aux Indes, il se fractura une jambe.

L'usure des effectifs allemands

De la *France Militaire* :

Aux indices déjà signalés, les événements récents permettent d'en ajouter deux autres.

Le premier est la certitude, acquise maintenant, que, dès le début de l'offensive russe, un corps d'armée allemand a été retiré du front et transporté dans la région de Kovel et engagé aussitôt après son débarquement. Il est, en outre, à peu près certain que ce corps d'armée a été suivi d'un autre, retiré aussi de notre front. Notons d'ailleurs que ce dernier a combattu devant Verdun, dans le secteur de Vaux, jusqu'au milieu d'avril.

Ainsi donc, au moment où un danger pressant apparait sur son front oriental, à une époque où le commandement allemand déclare lui-même que le but principal de ses attaques sur le front occidental est de désorganiser la préparation de l'offensive ennemie, par conséquent dans une période où il s'attend à cette offensive, que fait le kaiser ? Délibérément, carrément, il enlève, pour commencer, quatre divisions sur ce front, cependant menacé, pour les porter sur celui où le danger presse davantage : quatre divisions, c'est-à-dire le trentième environ des forces qui nous sont opposées.

Nos abonnés en retard voudront bien nous faire parvenir sans plus de délai les montants qu'ils nous doivent pour le service du journal.



AVIS

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface a l'intention de faire et construire et fera et construira un pavage de 24 pieds de largeur en asphalte, bitulithique, blocs de bois crésotés ou toute autre espèce de pavage permanent approuvé par le Conseil, sur la rue Hamel, à partir du côté ouest de la rue Aulneau jusqu'à la ligne ouest de la rue DesMeurons, dont le coût approximatif est de $10,987.00.

La Ville émettra des débentures spéciales pour un montant égal au coût de l'ouvrage, et cotisera et prélèvera une taxe annuelle et uniforme de frontage (sur les propriétés faisant front sur la rue affectée par le dit pavage) suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace de quinze (15) ans; l'intérêt sur la dette devant être calculé à un taux n'excédant pas cinq pour cent par an et à un pour cent par an de moins que ce taux sur le placement du fonds d'amortissement.

La Ville assumera le coût des intersections de rues, plus un cinquième de la balance du coût de la dite amélioration locale, pourvu que la part de la Ville n'excédera pas les quatre septièmes du coût total, et la balance du coût sera prélevée comme ci-haut mentionnée, plus une somme de 25 centins par verge carrée pour le maintien du pavage pendant le terme d'années qu'il devra durer. Le montant nécessaire pour compléter les boulevards de chaque côté du dit pavage fera aussi partie du coût de cette amélioration.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée par cette amélioration locale représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de cette construction et de la cotisation requise pour en payer le coût, la Ville de Saint-Boniface, pourra sans autre avis procéder à faire exécuter la construction de ce pavage et à prélever les taxes spéciales de frontage mentionnées ci-haut.

Par ordre,

J.-B. COTE,
Greffier.

Saint-Boniface, le 26 juillet 1916. 39



Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

UNE BONNE CHOSE A SAVOIR

C'est que vous pouvez avoir des FACTURES, ETATS DE COMPTES, ENVELOPPES, ENTETES DE LETTRES, CIRCULAIRES, CARTES D'AFFAIRES, et FORMULES DE TOUS GENRES, à bas prix. Travail de qualité supérieure. Attention spéciale aux commandes reçues par la poste :-- :-- :-- :--

Le Manitoba — 42 avenue Provencher — Téléphone : Main 3377



LA GUERRE

Petrograd, 20.—Les Russes font du progrès partout: ils s'assurent de deux défilés importants des Carpathes et ils ont commencé leur envahissement de la Hongrie.

En Galicie, ils menacent les villes de Kovel et de Lemberg; en Asie Mineure, les Turcs ont évacué Kermanshah.

* * *

Paris.—Rien de notable à Verdun et sur la Somme; au nord les Anglais reprennent le village de Longueval qu'ils avaient perdu mardi.

* * *

Paris, 21.—Les Français s'emparent du village d'Estrés (Somme) et les Anglais avancent de 1000 verges au nord du secteur Bozentin-Longueval.

Les Français prennent 3000 prisonniers dans la journée d'hier.

* * *

Sur le front Est, le général russe Brussilloff continue avec tenacité la campagne de Kovel.

Dans le Caucase les Russes s'empare du village de Kugi, point important.

* * *

Paris, 22.—Les Anglais s'attaquent à la 3e ligne allemande au nord-ouest de Longueval; l'ennemi dégarnirait le front de Verdun pour se fortifier au nord.

* * *

Les Russes font de nouveaux progrès sur la Styr et la Liba, (Galicie); ils avancent aussi en Arménie.

* * *

Paris, 24. — La bataille de la Somme a pris une intensité nouvelle. Les Français manœuvrent pour envelopper la ville de Péronne.

* * *

Les Australiens (lignes anglaises) s'emparent de Pozières.

* * *

Joffre se déclare satisfait de la situation générale.

* * *

Les Russes font une avance de cinq milles dans le secteur de Riga.

* * *

Les Turcs esaient de s'emparer du canal de Suez.

* * *

Paris, 25.—Bataille dans les lignes anglaises autour du village de Pozières; tranquillité relative dans les lignes françaises de la Somme et à Verdun.

* * *

Les Russes réclament de nouveaux succès contre les Turcs.

* * *

Paris, 26. — Les Français gagnent du terrain au sud de la Somme; l'ennemi recherche en vain à reprendre les positions qu'il a perdues à Pozières; LaFaurée,au nord-est de Verdun est violemment bombardé.

* * *

Les Russes du Caucase sont sur le point de s'emparer de Erzingan. Les Turcs évacuent la ville.

* * *

En Galicie les Russes traversent la rivière Slonevke malgré l'artillerie ennemie. Berlin admet ce revers.

La merveilleuse offensive russe

Du *Post*, de New York :

Les Russes tiennent tête à au moins quatre corps d'armée, possédant un effectif de 600,000 hommes, qui peut être évalué même à 800,000 ou 900,000, si l'on tient compte des forces de l'archiduc et du général von Linsingen. Jusqu'ici rien n'a pu arrêter la marche triomphale des Moscovites. Nous aurons plus tard l'explication de leur succès merveilleux, nous saurons comment ils ont pu assembler une armée colossale sans exciter les soupçons de leurs ennemis et comment il leur a été possible de faire venir un tel amas de munitions de points aussi éloignés du champ d'action d'Arkangel et Vladivostock. Les généraux teutons ont dû être bien mal renseignés par leur service secret, et leurs reconnaissances aériennes n'ont pu être que fort défectueuses. De quel effroi ont dû être saisis les stratégistes ennemis quand ils ont vu les Russes se porter à l'attaque à l'instant même où le danger semblait être plus éloigné.

N'oubliez pas de lire les Petites Annonces du "Manitoba."



Contrat pour la Poste

Des soumissions cachetées, adressées au Maitre-Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi le 1er jour de septembre 1916, pour le transport de la poste de Sa Majesté, par contrat pour quatre ans, douze fois la semaine, aller et retour, entre LaBroquerie et la Station du Chemin de Fer, tel service devant commencer le 1er octobre prochain.

On peut obtenir au bureau de poste de LaBroquerie et au bureau de l'Inspecteur des Postes les avis imprimés énumérant les autres renseignements quant aux conditions du contrat, ainsi que les blancs de soumissions.

Téléphonez :

Bureau de l'Inspecteur des Postes,
H. H. PHINNEY,
Inspecteur des Postes.

Winnipeg, 2; juillet 1916. 39-40



Contrat pour la Poste

Des soumissions cachetées, adressées au Maitre-Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi le 11 jour d'août 1916, pour le transport de la poste de Sa Majesté, par contrat pour quatre ans, six fois la semaine, aller et retour, entre Letellier et St-Joseph, tel service devant commencer au désir du Maître des Postes Général.

On peut obtenir, aux bureaux de postes de Letellier et St-Joseph et au bureau de l'Inspecteur des Postes les avis imprimés énumérant les autres renseignements quant aux conditions du contrat, ainsi que les blancs de soumissions.

Téléphonez :

Bureau de l'Inspecteur des Postes,
H. H. PHINNEY,
Inspecteur des Postes.

Winnipeg, 30 juin 1916. 37-39

Musiciens demandés

4 Solo Cornets.
4 Clarinettes.
4 Saxophones.
Picolo, Flute.
4 Trombones (à coulisse préféré).
Alto et Bariton.

Les frais de transport payés. Pour information, s'adresser au

Chef de Musique,
I. H. BIRON,
ou
Lieut. Colonel E. LEPROHON,
Officier Commandant,
233ème Bataillon Canadien-Français, F.E.C.

35-38

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.



A LA DISPOSITION DES PROPRIETAIRES

Les colonnes des petites annonces du MANITOBA sont à la disposition des propriétaires qui cherchent à louer leur maison. Pour quelques sous que vous coûtera votre petite annonce, vous aurez l'occasion de vous adresser à des milliers de personnes.





Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

N'oubliez pas de lire les Petites Annonces du "Manitoba."

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter en personne à l'agence où à la sous-agence des terres du Dominion pour le district L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais pas aux sous-agences, à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres sous certaines conditions; une maison habitable doit être construite sur le homestead à moins que la condition de résidence ne soit accomplie dans le voisinage.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura droit de préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de la date de l'entrée du homestead et 50 acres de culture en plus. La patente pour la préemption peut être obtenue en même temps que celle du homestead sous certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 de l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir un maison valant $300.

La quantité d'acres à cultiver peut être réduite en cas de terrains rocailleux, trop durs ou en broussailles. On pourra sous certaines conditions remplacer la culture par l'élevage des animaux.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

LES BONS COMPTES FONT LES BONS AMIS...

La *Libre Parole* se prétend une merveille d'élégance littéraire.

Il paraît que les autres journaux français de l'Ouest devraient y prendre des leçons !

Comme illustration de ce style extraordinaire, prenons à l'aventure une phrase dans le chef-d'œuvre du rédacteur de la *Libre Parole*, c'est-à-dire dans cette fameuse conférence intitulée: *Pourquoi nous parlons français :*

"Dans la lutte que nous, Canadiens-français, avons entreprise d'un bout à l'autre du Canada, pour la préservation de la première langue européenne qui fut jamais parlée en ce pays, la langue française, qui est aussi notre langue maternelle, et dont, pour cette raison, il ne peut être question pour nous de négliger l'étude, quelque soit l'autre langue qu'on puisse vouloir nous imposer à la place, que d'inspirations ne trouvons-nous pas dans l'étude des grands gestes de notre race, non seulement dans la province de Québec, où des esprits prévenus voudraient, je ne sais pourquoi, nous parquer, non seulement dans les limites de la Puissance, mais encore d'un travers à l'autre du continent Nord-américain, de l'Océan Atlantique à l'Océan Pacifique, dans une direction, et du Golfe du Mexique à la Baie d'Hudson, dans l'autre !"

Un honnête fabricant de boudin n'allonge pas autrement son appétissante victuaille.

Le rédacteur de *La Libre Parole* vaut, dans la prose, à peu près ce que vaut M. Lardon dans la poésie.

* * *

Veut-on un autre modèle de concision et de clarté ? Prenons encore la feuille à monsieur de Trémaudan :

"Sir Wilfrid Laurier, dont l'unification du Canada a toujours été le rêve, qui a affirmé à diverses reprises, à Londres et ailleurs, que "le Canada est une nation," à tel point qu'ici et au-delà des mers, ses paroles ont retenti comme la constatation de notre indépendance, qui a graduellement amené l'Angleterre à laisser glisser de ses doigts le dernier vestige de sa souveraineté, en renonçant à toute intervention dans la négociation de nos traités de commerce avec l'étranger, qui, enfin, parachevant l'œuvre de Lafontaine et de Cartier, a fait en sorte que notre sujétion à l'Angleterre n'ait plus qu'une apparence indécise, sir Wilfrid, à cause de cette autonomie si volontiers accordée, et de cette".... (La suite de cette phrase essoufflante, mercredi prochain !)

* * *

Et surtout, pour l'amour du ciel, qu'on ne se fâche pas.

* * *

On ne dira plus maintenant : Modeste comme la violette des champs; on dira: Modeste comme monsieur de Trémaudan.

* * *

Les autres journaux français peuvent être bien imparfaits sous le rapport de la facture littéraire; au moins les autres journaux français ne se vantent pas avec ce sans-gêne désopilant. Tout le monde n'a pas les instincts de Barnum.

* * *

Un petit texte de La Bruyère fera peut-être plaisir : "La gloire ou le mérite de certains hommes est de bien écrire; et de quelques autres, c'est de n'écrire point."

* * *

Dans tout ceci on est prié de se rappeler que nous n'attaquons personne : nous ne faisons que répondre à une provocation. *Les bons comptes font les bons amis.*

TOUJOURS LE MEME

Une politesse du *Free Press* à Saint-Boniface :

"Winnipeggers can add an hour to their lives each day by just crossing over to St. Boniface. This is one virtue of daylight saving. But who would want to put an hour to their lives in St. Boniface ?"—*Free Press.*

Toujours la même haine, qui trouve son expression tantôt dans les grands articles, tantôt dans le fait divers, tantôt dans la fantaisie littéraire. Mangeons du *French* toujours !

CONFERENCE D'UN VIEUX "POILU"

Vendredi soir, à huit heures et trente, (heure de Winnipeg), il y aura à l'Ecole Provencher, conférence, avec projections lumineuses, donnée par le sergent Charles Roggenbusch.

Le sergent Roggenbusch est un vaillant soldat, qui arrive en droite ligne des champs de bataille: il a participé aux combats de Verdun et des Vosges. Les illustrations dont il accompagnera sa conférence ont été prises sur le front même au cours des opérations militaires.

La fanfare La Vérendrye participera à la soirée. Mademoiselle Germaine Sonnier chantera: *Sous le pli du drapeau;* on nomme aussi d'autres artistes.

Le conférencier a été décoré plusieurs fois pour sa valeur militaire; il a participé à plusieurs guerres, et comme il a été chargé de diverses missions par l'état-major français dans les différents pays qui se sont coalisés contre l'Allemagne, il est en mesure de donner les détails les plus intérssants sur la partie "tactique et topographie" du conflit.

Le sergent Roggenbusch, quoique nanti de cinq blessures se propose de retourner au feu.

Plateau à l'entrée pour défrayer les dépenses; un percentage sera attribué au fonds des blessés et sera remis à cette fin à l'agence consulaire de Winnipeg.

LE PONT PROVENCHER

Le conseil de ville de Winnipeg a approuvé définitivement, lundi soir, les contrats du pont Provencher.

Les entrepreneurs ont donc maintenant *carte blanche*, disent les échevins de Saint-Boniface; les échevins de Winnipeg appellent cela *clear sailing*. C'est la même chose !

Tout le monde espère que les travaux seront poussés avec activité.

NOUS Y ETIONS

Le *Free Press* rend compte d'un concert à Winnipeg Beach; il résume le discours prononcé à cette réunion par le Rev. Canon Jeffrey.

Le *Free Press* n'oublie qu'une chose, c'est de dire que le Canon Jeffrey s'est hautement prononcé en faveur du bilinguisme.

Nous étions là, nous, et nous constatons une fois de plus la partialité du *Free Press.*

Chez Nous ET autour de Nous

M. Thomas Berry est de retour de la Californie; ses nombreux amis ont été heureux de le revoir.

Le clergé du diocèse est en retraite au Petit Séminaire de Saint-Boniface. M. l'abbé Gariépy, directeur du Séminaire de Québec, prêche cette retraite.

Nos échevins sont invités à une excursion officielle à Shoal Lake le 29 du courant.

La Fanfare La Vérendrye donnera un concert au Kiosque de l'Hôtel-de-Ville, mercredi prochain, le 2 août.

M. J.-F. Guimont, de la Colombie Anglaise était en visite chez sa sœur, madame A.-J. Joly, 27 rue Masson, Saint-Boniface, la semaine dernière.

M. Péloquin, peintre de Saint Boniface, vient de faire une toilette neuve à l'église de l'Ile des Chênes.

Il y a eu dimanche dernier pique-nique à Saint-Charles au profit de l'église.

Le *Patriote de l'Ouest* est maintenant imprimé sur dix pages. C'est un progrès dont nous félicitons cordialement notre confrère.

La semaine prochaine, il y aura exposition agricole de la région de Virden; l'exposition de Brandon a été un succès sans précédent comme exhibition de produits agricole.

Dimanche, le tonnerre a frappé le poulailler du Collège agricole. La bâtisse a été détruite, et, avec elle, 180 poules de race.

Les 1 et 2 août, Winnipeg aura la visite d'une aviatrice, Mlle K. Stinson qui a fait des ascensions superbes, dit-on, à Brandon. Mlle Stinson *volera* au bénéfice du Fond Patriotique.

Dimanche dernier, Mme Fanny Bercovici chantait au Royal Alexandra au bénéfice de la Croix Rouge française.

M. Louis St. Mars, de Richer, vient d'être fait Juge-de-Paix.

Le surintendant des parcs publics de la Cité de Winnipeg se plaint que le prix des singes a monté. Il paraît que les singes viennent surtout de Hambourg en Allemagne. Nous sommes dans un grand embarras !

Les constructeurs de l'aqueduc du *Greater Water District* se plaignent de la rareté de la main-d'œuvre. Autrefois le travail manquait; allons-nous maintenant connaître la disette de bras ? En tous cas, personne ne pourra prétendre qu'il n'y a plus d'ouvrage. Ajoutons que les récoltes vont encore drainer considérablement les villes.

Ont été nommés par le conseil de ville de Saint-Boniface comme syndics des Pensions des Veuves et de leurs familles: MM. J.-B. Leclerc, E. Sabourin, M. Meanwell; Mesdames R.-G. Swain, Mrs. Dr. Rice.

M. le Dr Gendreau vient d'être réélu commissaire d'école à Saint-Norbert.

La Winnipeg Street Railway étendra prochainement son circuit de la partie Est de Saint-Boniface —au moins l'intention est là !

Madame Lebreuil, rue Notre-Dame, part aujourd'hui pour New York où elle prendra le paquebot pour Bordeaux. Elle va rejoindre son mari, qui est à l'armée en France.

Réouverture du théâtre *Dominion* lundi prochain. A l'affiche: *The Common Law.* Même acteurs.

On nous annonce la visite prochaine à Winnipeg, de Thibeaud, le célèbre violoniste français.

REMERCIEMENTS

Mme Horace Couture et la famille nous prient de remercier en leur nom les nombreux amis qui leur ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de M. Horace Couture.

L'UNION CANADIENNE

Les membres du conseil d'administration de l'Union Canadienne votent de sincères condoléances aux parents de feu M. Joseph-Edmond Béliveau; arrêté porté à la réunion de dimanche dernier.

* * *

La dernière partie de balle-au-camp contre l'équipe Christie-Grant donna un résultat de 9 à 2 pour nous. Fusillés (struck out) par Auger: 17; il a battu le record. Vous parlez d'un homme qui avait la figure souriante, c'est le gérant M. Raymond.

BEAU-COLLET.

QUAND VIENDRA LA CHUTE

....

"Et l'empereur ? Il a maintes fois parlé d'un empire universel des Hohenzollern. Sur le caractère de cet Etat, il ne s'est pas nettement expliqué. Il s'est contenté de dire que ce ne serait pas un empire à la façon de ceux d'Alexandre, de César ou de Napoléon. Imiter Alexandre, César ou Napoléon, quand on est Guillaume II ! Ce serait un empire comme on n'en a jamais vu. Mais lui, qui s'est imaginé maître du monde, il doit vivre aujourd'hui des heures très dures. Il ne dort pas bien toutes les nuits.

"C'est un imaginaitf du genre théâtral; il a inspiré des sujets de pièces; présidé à des répétitions. Une fois il a demandé à l'ambassadeur de France, M. Herbette, comment le cygne de "Lohengrin" est "manœuvré" sur la scène de notre opéra. Il y a quelques années, à Berlin, il me parlait des chevaliers teutoniques conquérants de la vieille Prusse; je lui dis mon étonnement que cette histoire pittoresque et poétique n'ait inspiré en Allemagne aucun musicien dramaturge, et je lui racontai une légende rapportée par un des "Scriptores rerum prussicarum": le soir d'une batille où les chevaliers avaient été vaincus, la sainte Vierge, leur patronne, descendue du ciel, se baissa vers les corps des martyrs, cueillit leur âmes et les coufia aux deux autres qui l'accompagnaient. L'empereur devint très attentif. Il imagina tout de suite les âmes figurées par de petites flammes électriques et conclut "Cela se fera."

"Or, nous pouvons être sûrs que cet homme qui cherche toujours la "scène à faire" a plus d'une fois pensé à la grande scène historique de la "rentrée des troupes" à Berlin, après la victoire.

"L'abord de la capitale, du côté de l'ouest, est un rendez-vous de monuments de gloire. Après qu'on a dépassé la colonne de la Victoire, érigée en l'honneur de "l'inoubliable grand-père," vainqueur du Danemark, vainqueur de l'Autriche vainqueur de la Brandebourg, surmontée du char de France, on a devant soi la porte de la victoire; à droite, l'allée de la Victoire—une idée de Guillaume II lui-même—la fameuse "Sieges allee" ; là s'alignent, en marbres blancs, les margraves électeurs de Brandebourg, aux pieds desquels les maîtres d'écoles vont de temps à autre enseigner aux petits Berlinois les gloires de la famille, et enfin, à gauche, se dresse, en bronze, haute, solide, avec une expression de sécurité dans la force, la statue de l'homme des mains de qui l'empereur a violemment pris les rênes pour conduire l'empire vers de nouvelles et plus vastes destinées...

"Comme ce serait beau, à la rentrée solennelle, le passage entre ces souvenirs d'un second Guillaume le Grand, chevauchant sous le casque où l'aigle éploie ses ailes, promenant sur la foule et arrêtant un moment sur le bronze de ce Bismarck qui l'exécra, la dure fierté de son regard impérial et de sa moustache en crocs ?... Quel rêve ! ! ! Mais si vraiment l'impossible arrive et qu'il faille cacher un visage de vaincu à Potsdam au à "Hubertustok", quel cauchemar !

Avant de se résigner à une pareille fin, l'empereur et son fils, le "Prince de la Couronne" s'obstineront en leur effort. Tant qu'ils auront des régiments, ils leur crieront rageusement le "Vorwaerts ?" Attendons-nous à de terribles sursauts. M. de Bulow a prédit : "Le ciel et la terre trembleront."

ERNEST LAVISSE,
de l'Académie française.

HOMMAGE A LA LANGUE FRANÇAISE

Le 3 août 1914, feu le roi Carol de Roumanie convoquait à Sinaïa un conseil de la Couronne composé de dix-huit de ses ministres et anciens ministres, pour les consulter sur la nécessité où il croyait être de remplir les clauses du traité d'alliance, vieux de trente et un ans qui le liait à l'Allemagne et l'obligeait à tirer l'épée contre la Russie et ses aliés, c'est-à-dire contre la France.

Et le roi Carol ouvrit la séance du conseil par ces paroles inattendues :

—Contrairement à toutes nos habitudes, je propose, messieurs, qu'à la séance d'aujourd'hui nous parlions français. Le français est la langue de la clarté et de la concision. On ne peut exprimer les idées politiques mieux qu'en français. Je propose donc que nos débats aient lieu en français.

Le roi Carol voulait-il ainsi faire entendre que le fait de déclarer la guerre aux alliés de la France n'impliquait de la part de la Roumanie aucun sentiment d'hostilité contre nous ?

Quoi qu'il en soit, la Roumanie resta neutre, la langue française ayant eu sans doute pour effet de jeter quelque clarté dans l'esprit du roi....

FRONTIERE

A nos martyrs.

Pour garder la France entière
Il n'est plus besoin de forts,
Les cadavres de nos morts
Suffiront à la frontière.

Poussière dans la poussière,
Où sont étendus leurs corps,
Ces morts-là restent plus forts
Que toute force guerrière.

La terre de leur trépas,
On ne nous la prendra pas !
Tout leur sang l'a pénétrée

De son flot rouge et mouvant,
Et cette terre est sacrée,
Et son sol même est vivant !

Quand la paix silencieuse
Redescendra sur les prés
Où nos martyrs enterrés
Dorment leur mort glorieuse ;

Quand, ardente et oublieuse,
La vie, aux frissons des blés,
Aux oisillons accouplés,
Rendra sa chanson reiuse,

Prusse, ne crois pas qu'en ces temps nouveaux,
La France oubliera jamais ses sanglots,
Et ne tire pas sans bruit ta rapière :

Car tu trouverais, en ce cimetière,
Auprès des morts, couchés, qui gardent la frontière,
Tous les vivants, debout, qui gardent leurs tombeaux !

MARIE-ANNE COCHET.

L'AVIATION FRANÇAISE

Le *Resto del Carlino* publie une lettre de son correspondant de Turin qui contient des détails intéressants sur l'état de l'aviation française. Un grand industriel de passage à Turin, M. La Coste, directeur de la succursale parisienne-hispano-suisse pour la construction de moteurs d'automobiles et d'aéroplanes, a accordé une interview dont nous extrayons les passages suivants :

En France on a accompli en peu de temps de véritables miracles. Nos ennemis eux-mêmes sont les premiers à reconnaître notre supériorité en fait d'aviation. Dans un rapport sur notre organisation aérienne, dû à un espion très compétent, rapport fort heureusement tombé aux mains de l'autorité militaire française, on lisait entre autres cette phrase très flatteuse pour nous : "La France a la maîtrise des airs."

Malgré cela la France n'est pas encore satisfaite. Sa supériorité doit s'accroître encore. C'est pourquoi nous continuons à étudier, à travailler. Actuellement, par exemple, nous sommes en train de munir la plupart de nos appareils d'un nouveau type de moteur dû à la Société Hispano-Suisse. Ce moteur atteint la perfection pour sa résistance et sa légèreté ainsi que pour sa puissance. Le mécanisme si délicat est réduit à sa plus simple expression.

"Notez bien qu'en étant extrêmement léger, il est en même temps d'une très grande résistance. C'est l'essentiel. Je puis vous affirmer qu'avec ce moteur dû à un Suisse, l'ingénieur Birkigt, l'aviation française fera un grand pas en avant. Nous aurons des appareils d'une vitesse bien supérieure à celle des appareils allemands. Par suite de sa construction spéciale, ce moteur permettra une meilleure disposition qui rendra l'appareil aussi utile pour la défense que pour l'attaque. Le nouveau modèle a fourni de si bons résultats que le gouvernement français en a commandé plusieurs milliers pour ses aéroplanes et ses canots automobiles. Ces moteurs accouplés donneront aux bateaux automobiles une très grande vitesse qui les rendra fort utiles pour la chasse aux sous-marins."

Le correspondant du *Resto del Carlino,* décrivant le moteur, donne les détails suivants : c'est un moteur complet à huit cylindres d'une force de plus de 200 chevaux. Il pèse cent soixante dix-huit kilos. Les parties essentielles et trop délicates sont soigneusement cachées. Un appareil de dimensions normales, pourvu de ce moteur, peut transporter la quantité de benzine et de lubrifiants nécessaires à un très long parcours ; sept cent kilos de lest, et avoir une vitesse de "deux cent treize kilomètres à l'heure", vitesse supérieure à celle de tous les appareils connus à ce jour.

PETITES ANNONCES

Chambres à Louer, Maisons à Louer, Maisons à vendre, Terrains à vendre ou à acheter, Servantes demandées, Elèves demandés, Emploi demandé, Pension de table, Chambre et pension, Pension d'enfants, Pension d'été, Trouvé, Perdu.

25 cts le pouce par insertion.

Les messages sont expédiés de chez M. McRuer, pharmacien de cette ville, au même taux qu'à Winnipeg, par la compagnie de télégraphe du C.P.R.

A louer. — Logement dans le bloc Paquin, 126½, coin des rues Aulneau et Cathédrale, aussi chambres meublées. S'adresser à M. Adelard Paquin, 126 rue Aulneau, Saint-Boniface. 39

M. McRuer, le pharmacien, est représentant de la Compagnie du Télégraphe du C.P.R., à Saint-Boniface; et il enverra vos messages en français. 39

Servante. — On demande une servante. S'adresser à Madame Labelle, Suites 7 et 8, Bloc *Le Manitoba*, 42 avenue Provencher, Saint-Boniface.

MM. Bleau & Bleau désirent faire savoir à leur clientèle qu'ils ont reçu mardi une nouvelle consignation de vert de Paris. Avis à ceux dont les champs de terre sont endommagés par les mouches.

Pour votre corde à lier (binder twine) allez chez MM. Bleau & Bleau, avenue Taché, Saint-Boniface. 39

Ecrivez vos messages en français et envoyez-les chez M. McRuer, le pharmacien de cette ville, représentant du Télégraphe du C.P.R. 39

Trouvée—Sur l'avenue Provencher, en face des magasins de la Maison Blanche un trousseau de clefs. Prière de prouver la propriété et de payer les frais de l'annonce. 35

A louer—Suite de 3 chambres, chambre de bain privée, dans le Bloc *Manitoba*. Possession immédiate. S'adresser au *Manitoba,* 42 Ave. Provencher.

A louer.—Maison moderne, 90 rue Notre-Dame. S'adresser à J. A. Marion, 35 rue Dumoulin, St-Boniface. Tél. Main 5084. 29-30

Avis aux Entrepreneurs



Des soumissions cachetées, marquées et adressées à Geo. A. Watson, commissaire du téléphone du gouvernement du Manitoba, avenue McDermot et rue Charlotte, Winnipeg, seront reçues jusqu'à midi le jeudi 27 juillet 1916, pour les différents corps et métiers (plombage et chauffage exceptés) requis pour l'érection d'un édifice de téléphone, Département du Circuit à Dauphin, Manitoba.

On peut voir les plans et devis au bureau de J. H. Bossons, Dauphin, et au bureau de Fingland & Hanford, architectes, 202 édifice Enderton, Winnipeg.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté au montant de cinq pour cent (5%) de la soumission; autrement la soumission ne sera pas considérée. Ce chèque sera confisqué dans le cas où le soumissionnaire refusera ou négligera de signer son contrat, ou d'exécuter le travail.

Le chèque accompagnant la soumission acceptée sera retenu jusqu'à l'achèvement du contrat, comme garantie de bonne exécution du dit contrat.

Les chèques accompagnant les soumissions rejetées seront renvoyées à leurs propriétaires lors de la signature du contrat avec le soumissionnaire accepté.

La plus basse ou aucune soumission ne sera nécessairement acceptée.

GEO. A. WATSON,
Commissaire.

39

Avis aux Entrepreneurs



Province de Manitoba

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Soumissions pour l'achèvement du Palais Législatif actuellement en voie d'érection

Lundi, le 21 août 1916, à 11 heures a.m., (heure de la ville) les soussignés siégeront dans la salle de l'Assemblée Législative du Palais Législatif, rue Kennedy, Winnipeg, pour recevoir des soumissions des entrepreneurs pour les différents travaux nécessaires à l'achèvement du Palais Législatif actuellement en cours de construction dans la Cité de Winnipeg.

On ne recevra ces soumissions qu'entre 11 heures et midi (temps de la ville) au jour et à l'endroit indiqués plus haut; et le ministre ouvrira, séance tenante, en public, les différentes soumissions qui auront été reçues. On n'examinera aucunes soumissions, à moins qu'elles n'aient été déposées à l'heure et au jour indiqués et dans la manière ici prescrite.

Le Département fournira des enveloppes spéciales pour les soumissions et les Comptes de Quantités; et toutes soumissions présentées autrement que dans une de ces enveloppes spéciales resteront fermées et ne seront pour aucune raison examinées.

Les soumissionnaires devront se présenter en personne ou avoir un représentant accrédité pour déposer leurs soumissions respectives. Les soumissions reçues par la poste seront renvoyées aux expéditionnaires sans avoir été ouvertes, et dans aucun cas on ne devra faire présenter sa soumission par un employé public.

Les soumissions seront reçues pour aucun ou pour tous les différents travaux requis pour l'achèvement du nouveau Palais Législatif en cours de construction, tel qu'il appert par les plans et les Comptes de Quantités et devis préparés sous la direction de Frank W. Simon, F.R.I.B.A. Architecte; et le Ministre se réserve le droit de donner des contrats pour le tout ou pour partie des différents travaux.

On est invité à présenter des soumissions globales ou séparées pour les métiers suivants, savoir :

"A"—Préliminaires, crédits, creusage et ciment, béton armé pour le dôme, brique, pierre de taille, maçonnerie, charpenterie, menuiserie générale, métal, travail de talus sur les élévations Est et Ouest, altérations de travaux d'acier des corridors Est et Ouest, muraille et additions.
"B"—Marbre et pavés Terrazo.
"C"—Toits et service d'égouttement.
"D"—Plâtre et tuileries, tuyautage, lattage.
"E"—Vitrerie.
"F"—Peinture.

On demande des soumissions séparées seulement pour les métiers suivants: et ces travaux ne devront pour aucune raison être inclus dans le contrat général.

AA—Structure en acier du dôme.
BB—Menuiserie spéciale.
CC—Plomberie, chauffage et ventilation.
DD—Electricité et posage des fils.

Ceux qui ont l'intention de présenter des soumissions sont invités à notifier du fait, par écrit, le député ministre des Travaux publics et de demander l'émission d'un permis autorisant leur représentant à examiner les plans et à se faire livrer les Comptes de Quantité.

Le Député Ministre, sur reçu de cette demande, émettra des cartes d'admission aux soumissionnaires *bona fide* et la présentation de cette carte donnera au porteur accès à l'édifice avec privilège de voir les plans et d'examiner le travail déjà en place. Ces cartes (passes) ne seront pas transférables et le porteur devra signer son nom sur un livre ménagé à cet effet à chacune des visites à l'édifice.

Une large chambre a été préparée dans l'aile nord-est du nouveau Palais Législatif, et l'on y exposera tous les plans et détails; pour aucune raison, un soumissionnaire n'aura permission d'emporter aucun de ces plans et détails.

Des Comptes et Quantités ont été préparés pour les différents travaux, et ceux qui ont l'inteniton de présenter des soumissions pourront en avoir des copies aux termes suivants :

Détail complet des conditions générales et des Comptes de Quantité couvrant tous les métiers pour lesquels on demande des soumissions, globales au séparées, moyennant la somme de $50.00.

Détail complet des conditions générales et Comptes de Quantité couvrant l'un quelconque des métiers spéciaux pour lesquels on demande des soumissions globales ou séparées et pour l'un quelconque des métiers pour lesquels on demande des soumissions séparées seulement, moyennant la somme de $10.00.

On pourra demander ces conditions générales et Comptes de Quantités au député ministre des Travaux publics, et cette demande devra être accompagnée d'un chèque accepté payable "The Province of Manitoba" tel que stipulé plus haut. Ordre sera ensuite donné à l'architecte de fournir les copies requises.

Ceux qui se proposent de soumissionner sont prévenus qu'il n'y a aucune nécessité pour eux de controler les mesures contenues dans les Comptes de Quantités; ces mesures sont garanties; et c'est pour cela que les plans et détails ne doivent pas sortir du bureau.

Le Contrôleur des Quantités sera présent et sera à la disposition de tous pour expliquer aux soumissionnaires possibles quoi que ce soit qui ne serait pas clair concernant les plans, devis et Compte de Quantités.

Ceux qui ont l'intention de présenter des soumissions sont également avertis de lire avec soin les conditions générales, car ces conditions générales constitueront partie intégrante de tout contrat qui sera fait. Tout manquement à aucune des conditions dans lesquelles doivent se faire les soumissions constituera bonne et suffisante raison pour que la soumission ne soit pas examinée.

Seuls les entrepreneurs canadiens pouvant justifier de trois ans d'établissement d'affaire au Canada et pouvant prouver d'une manière satisfaisante leur compétence à faire les travaux requis pourront envoyer des soumissions globales pour les travaux où ce genre de soumissions est permis.

Les soumissions séparées sont aussi limitées aux entrepreneurs canadiens pouvant justifier, *bona fide,* de trois ans d'établissement d'affaires au Canada dans leur branche respective.

Aucunes soumissions pour le tout ou pour les parties, ne seront examinées à moins qu'elles ne soient accompagnées d'un chèque accepté fait sur une banque pourvue de charte de la Puissance du Canada, payable à la *Province du Manitoba*, et portant à sa face un montant égal à cinq pour cent (5%) de la somme totale de la soumission.

Ce chèque sera confisqué par le gouvernement dans le cas où le soumissionnaire accepté déclinerait de remplir son contrat, tel que défini par sa soumission.

Le chèque du soumissionnaire accepté restera en possession du gouvernement comme garantie de l'accomplissement fidèle de toutes les conditions du contrat, et il ne lui sera remis que quand les conditions énumérées dans la clause 19 des Conditions Générales du contrat auront été remplies.

Les chèques accompagnant les soumissions non acceptées seront remis lors de l'exécution du contrat avec le soumissionnaire accepté.

La plus basse ou aucune soumission ne sera nécessairement acceptée.

S. C. OXTON,
Député Ministre des Travaux Publics.

THOS. H. JOHNSON,
Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg, 12 juillet 1916. 39-40

Vente judiciaire de maisons à Norwood, numéros 20 et 24 avenue Pelletier, Saint-Boniface

EN COUR DE COMTE DE SAINT-BONIFACE

Nos. 1847 et 1848

LYTLE vs. KLUTS et al.

En vertu d'un jugement et d'un ordre final de vente fait dans cette cause, et datés respectivement des 18 janvier 1916 et 15 juin 1916, mis en vente, avec l'approbation de cette cour, par F.-X. Normandeau, encanteur, à l'Hôtel-de-Ville, Saint-Boniface, Manitoba, jeudi le 27 juillet A.D. 1916, à midi (ancienne heure) le morceau de terrain siuvant et ses constructions :

LOPIN No. 1—Dans la Cité de Saint-Boniface, dans la province du Manitoba, et étant le lot 14, tel que ce lot appert sur un plan d'arpentage du *lot 82 de la Paroisse de Saint-Boniface*, enregistré au Bureau des Titres des Terres de Winnipeg sous le numéro 2373.

LOPIN No. 2—Dans la Cité de Saint-Boniface, dans la province du Manitoba, et étant le lot 15, tel que ce lot appert sur un plan d'arpentage du lot 82 de la Paroisse de Saint-Boniface, enregistré au Bureau des Titres des Terres de Winnipeg sous le numéro 2373.

Les vendeurs ont été informés qu'il y a sur chacun des dits lots une maison en planches de deux étages, telles maisons étant désignées respectivement par la maison 24, avenue Pelletier, et par la maison 20, avenue Pelletier, dans la Cité de Saint-Boniface ; telles maisons étant absolument modernes, ayant six chambres, salle, moderne et fournaise.

Les dites propriétés seront mises chambre de bain, cave entièrement en vente séparément, chacune sujette à une enchère réservée, l'acheteur devant payer dix pour cent (10%) du prix d'achat au temps de la vente au vendeur où à son avocat, et la balance déposée dans les trente jours, en cour, au crédit de cette action, sans intérêt.

Sous tous les autres rapports, les termes et conditions de vente seront les conditions réglementaires de la Cour du Banc du Roi.

Pour plus amples renseignements,

S'adresser à
H. F. GYLES,
25 Canada Life Building,
Winnipeg, Manitoba.

Daté à Saint-Boniface, Manitoba, ce 4 jour de juillet 1916.

L. A. PRUD'HOMME,
37-38 Juge de la Cour de Comté.